



DECISION DU PRESIDENT N°20210329-7

○ **OBJET : PRESTATAIRE ANIMATION PROTOCOLE « HABITER MIEUX »**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

CONTEXTE :

Le conseil communautaire du 16 décembre 2020 a validé la reconduction du protocole Habiter Mieux en 2021 et le lancement d'une consultation pour l'animation.

PROPOSITION :

Le candidat retenu suite à cette consultation est Inhari, pour un montant de 22 560€ TTC (base) ; 23 340€ TTC (avec options), dans les modalités suivantes :

- Permanences sur 3 sites : Les Monts d'Aunay, Caumont-sur-Aure, Villers-Bocage
- Animation :
 - 3 demi-journées par mois de terrain chez les propriétaires
 - 2 demi-journées au salon de l'habitat
 - 2 réunions d'informations + 2 comités de pilotage (En juin avec une visite de chantier + Un bilan en fin d'année)
- Communication :
 - Conception de documents de communication à destination des professionnels et des propriétaires, reprographie d'affiches et flyers
- Options :
 - Participation aux portes ouvertes MSAP
 - Réunion supplémentaire

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs.

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et Madame la directrice du pôle citoyenneté sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
014 280 08524 20210329 00210329 7-AP1
Date de transmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Fait à Les Monts d'Aunay

Signé par : Gerard Leguay
Date : 31/03/2021
Qualité : President

